

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 04 JUILLET 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 27 juin 2024, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, M. François BERSON Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

**Etait absent excusé :** Mme Lauriane CAUCHON,

**Etait absent non excusé :** M. Gabriel DRONY,

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence COLLET

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 30 MAI 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Bureau d'études remplacement chaudière école-mairie
- 2 - Révision tarifs salle polyvalente pour l'année 2025
- 3 - Compte rendu du conseil d'école
- 4 - Compte rendu du comité de suivi de Baglione

QUESTIONS DIVERSES

### **1 - BUREAU D'ÉTUDES REMPLACEMENT CHAUDIÈRE ÉCOLE-MAIRIE**

Lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire avait indiqué que le bureau d'études que nous voulions retenir ne possédait pas tous les agréments (certificat Opqibi) pour être éligible à la subvention du « fond chaleur » octroyée par l'ADEME. Il a donc été consulté un autre bureau d'études agréés dont le montant est très élevé (plus de 19 000.00€ avec audit énergétique). Il propose donc de retenir le premier bureau d'études LCA pour un montant d'environ 5 070.00 euros même si celui-ci n'est pas agréé Opqibi et non subventionnable.

Après délibération (10 pour et 1 abstention), les membres acceptent de signer avec le bureau d'études LCA pour un montant de 5 070.00 euros environ avec audit énergétique et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **2 - RÉVISION TARIFS SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNÉE 2025**

Les membres du Conseil Municipal décident de revoir, comme chaque année, les tarifs de location de la salle polyvalente. Après délibération, le conseil municipal a décidé d'augmenter de 1% à 4% selon la période et selon la résidence des loueurs (commune ou extérieure), les tarifs de location pour l'année 2025 (vote : 8 conseillers Pour et 3 abstentions). Seront appliqués à compter du 01 janvier 2025, les tarifs suivants :

	ETE (du 18/05 au 10/10)		HIVER (du 11/10 au 17/05)	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
SALLE + CUISINE	247.00 €	345.00 €	288.00 €	395.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	333.00 €	434,00 €	417.00 €	518.00 €
SALLE SANS CUISINE	186.00 €	247.00 €	234.00 €	288.00 €
VIN D'HONNEUR	154.00 €	199.00 €	168.00 €	226,00 €
SOIREE SAINT SYLVESTRE			410.00 €	525.00 €
SOIREE ST SYLV+LENDEMAIN			525.00 €	640.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS SANS CUISINE	276.00 €	359.00 €	345.00 €	428.00 €
PETITE SALLE + CUISINE	162.00 €		166.00 €	
	TARIF UNIQUE			
REUNION FAMILLE (sépulture)	84.00 €			
MENAGE – par heure en plus	57.00 €			

### 3 - COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Dauvel présente les effectifs à la rentrée de septembre. Le R.P.I. comptera 51 élèves répartis de la façon suivante

- 17 élèves PS-MS-GS
- 13 élèves CP-CE1
- 21 élèves CE2/CM1/CM2

Par ailleurs, des doléances ont été évoquées par les représentants des parents d'élèves concernant le service de la restauration scolaire. M. Bourgeois et Mme Dauvel ont évoqué ces doléances avec le personnel concerné.

### 4 - COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SUIVI DE BAGLIONE

Une réunion du comité de suivi a eu lieu le 24 juin avec Monsieur Baglione. Des désaccords persistent entre la commune et la Société Baglione concernant la mise en forme des engagements pris par cette même société suite à l'enquête publique de 2022 (réaménagement du terrain, réhabilitation du Mesnil). Monsieur le Maire a écrit à la DREAL pour lui témoigner du non-respect de la société Baglione vis-à-vis des remarques apportées lors de l'enquête. La DREAL a pris rendez-vous avec Monsieur Baglione pour évoquer les engagements qui la lie aux remarques de l'enquête.

Lors de ce comité, M. le Maire a demandé un entretien des merlons avant la floraison des chardons pour soutenir les demandes des agriculteurs riverains. La société Baglione n'interviendra pas avant fin août, arguant qu'elle a été mise en demeure pour fauchage trop tôt dans l'année sur un autre site. Un avis auprès de la DDT est demandé par la mairie.

Enfin, Monsieur le Maire et la société Baglione se sont rencontrés pour évoquer l'éventualité d'un projet de pose de panneaux solaires sur le terrain du Mesnil.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Orange**

Pour information, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à compter de janvier 2028, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

### **2 - Antenne Relais**

Les travaux vont commencer mi-juillet pour l'installation de la pose de l'antenne relais.

### **3 - Festival Jazz**

Monsieur le Maire remercie les bénévoles des quatre associations pour leur support lors du spectacle du festival de Jazz le 09 mai. Les bénéficiaires de la buvette rapporteront 134€ à chaque association.

### **4 - Déchetteries**

Monsieur le Maire donne pour information que toutes les déchetteries de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez doivent être mise en conformité mais que cela sera très coûteux. Résultat, la communauté de communes réfléchit si l'on doit garder toutes les déchetteries sur notre territoire.

### **5 - Camp sur le site Astronomie**

Monsieur le Maire informe que 4 camps seront présents sur site de l'astronomie cet été.

Prochaines réunions de conseil :

- Mardi 03 septembre 2024
- Jeudi 10 octobre 2024

Séance levée à 21h45

Le Maire  
M. Michel BOURGEOIS

Le Secrétaire  
Mme Laurence COLLET